

Paris le 12 juillet 2024

Non remboursement des prescriptions des médecins déconventionnés

Donc l'Assurance Maladie, par le biais de son Directeur Thomas Fatome, se propose de ne plus rembourser les PRESCRIPTIONS des médecins déconventionnés...

Pour l'UFML-S cela traduit une fébrilité de la part du directeur de l'Assurance Maladie qui n'a eu de cesse pendant des mois de dire que le déconventionnement ne marchait pas et de citer les chiffres de 2019, face au mur de la réalité. Le déconventionnement ça marche et cela augmente. Et cela augmente donc ça marche...

Le Directeur de l'Assurance Maladie annonce qu'une fois cette décision prise il accepterait que les médecins qui se sont déconventionnés entrent de nouveau dans le système conventionnel sans attendre les deux ans définis par la convention (et validés par les signataires). Il reconnaît qu'il est incapable de proposer un système attractif pour faire revenir les médecins. Il se propose donc de les violenter afin qu'ils reviennent dans ce système tellement merveilleux, qu'il faut user de force pour y maintenir les médecins.

Dans aucune démocratie, aucun autre milieu n'utiliserait des mêmes méthodes. Rappelons que la cotisation à l'Assurance Maladie est OBLIGATOIRE, et que les médecins signent un accord conventionnel qui depuis des années, loin de refléter leurs attentes, loin de parvenir à relancer la médecine libérale, et à résoudre les problématiques d'accès au soin, aggrave l'effondrement du système sanitaire.

Imaginons un commerçant qui, incapable de proposer un service attractif, violenterait ses clients pour qu'ils continuent à venir. C'est peut-être possible pour un commerce d'état à Cuba, en Corée du Nord ou en Chine ...mais en France ... C'est impossible, sauf pour l'Assurance Maladie de Thomas Fatome... Sans doute trouve-t-il qu'il y a trop de médecins pour favoriser ainsi leur expatriation, (4 500 expatriations en 2022)

Pendant, reconnaissons-lui une honnêteté, à avouer en quelque sorte : « mon système est incapable de retenir les médecins ou de favoriser leur retour du fait de la politique que je mène, donc je les oblige à y rester ou à y revenir ». Toujours cette politique du « encore une minute monsieur le bourreau ». Le système est mort debout, laissons à croire qu'il est encore vivant. L'UFML-S, dès le texte afférent sorti et le gouvernement nommé, attaquera cette décision devant tous les tribunaux compétents.

L'UFML-S le rappelle : un médecin n'a pas vocation à obéir !

Relation presse

Laurent Payet / Christel Bonneau /
Langage et Projets Conseils
Mail : Laurent@lp-conseils.com
Téléphone : 01 53 26 42 10
Mobile : 06 89 95 48 87

Membres du bureau UFMLS

• Dr Jérôme Marty
Président
Médecin Généraliste
Mail :
president@ufml-syndicat.fr
téléphone : 06 45 63 71 11

• Dr Guillaume Dewevre
Secrétaire Général
Médecin Généraliste

• Dr Valérie Briole
Vice-Présidente et Présidente
de l'URPS Médecins IDF
Rhumatologue

• Dr Lamia Slitine
Trésorière
Rhumatologue

• Dr David Schapiro
Vice-président
Ophtalmologiste

• Dr Jacqueline Goltman
Vice-présidente et secrétaire
Générale adjointe
Psychiatre

• Dr Paule-Annick Ben
Kemoun
Vice-présidente
Ophtalmologiste

• Dr Emmanuel Zenou
Vice-président
ORL et chirurgien cervicofacial

• Dr Emmanuel Zenou
Vice-président
ORL et chirurgien cervicofacial

• Dr Maxime Balois
Vice-président
Médecin Généraliste

• Dr Thierry Vermeersch
Vice-président
Médecin Généraliste

• Dr Philippe Pizzuti
Vice-président
Rhumatologue

UFML syndicat

Union française pour une médecine libre

